

Affaires courantes

Charte canadienne des droits et libertés, et plus récemment, dans le projet de loi C-72 adopté avant les dernières élections.

[Traduction]

À l'occasion du 25^e anniversaire de la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme, je me souviens du temps où nous demandions quand elle publierait son rapport. Nous n'étions pas vraiment sérieux, car les commissions royales prennent tout leur temps. On nous avait répondu que, éventuellement, elle présenterait son rapport. C'était une affaire sérieuse, car il s'agissait d'une commission très importante.

Comme l'ont dit les députés qui se sont exprimés avant moi, il y a lieu de nous réjouir et de nous inquiéter. Les Canadiens bilingues sont plus nombreux que jamais auparavant. D'après de récentes données de Statistique Canada, le pourcentage est passé de 13,5 en 1971 à 16,2 à l'heure actuelle, donc nous faisons des progrès.

Cela montre clairement que les jeunes Canadiens—je répète, les jeunes—veulent apprendre l'anglais ou le français, selon le cas. Chaque jour dans leurs classes, leurs échanges et leurs voyages, ils démontrent leur appui à un pays bilingue. C'est cela qu'il faut garder à l'esprit quand nous sommes témoins de démonstrations bruyantes de personnes qui font preuve d'intolérance envers nos minorités de langue anglaise ou française. Regardez la télévision, vous constaterez que ces gens-là sont d'âge mûr. Les jeunes sont tolérants et leur vision différente du Canada est celle que reflètent les rapports de la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme.

On parle beaucoup de sociétés distinctes au Canada. L'Accord constitutionnel du lac Meech reconnaît le caractère distinct du Québec et c'est un point de vue que partage mon parti, le NPD. Cependant, je pense que l'Accord crée également neuf autres sociétés distinctes. Il me semble qu'une des raisons pour lesquelles nous nous sommes récemment enlisés dans un borbier constitutionnel, c'est que cette conception du Canada va à l'encontre de celle d'André Laurendeau et de Davidson Dunton qui est énoncée dans le rapport de la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme paru il y a 25 ans. Lorsque nous parlons de sociétés distinctes, n'oublions pas qu'un des principaux traits distinctifs du Canada, c'est son bilinguisme. Je crois que nous sommes tous d'accord là-dessus. Nous pouvons comparer notre situation à celle qui existe en Californie, où certains efforts ont été déployés pour déclarer cet État unilingue. Nous,

Canadiens, voyons les choses d'un autre oeil. Nous considérons le Canada comme un pays bilingue, ce qui est en grande partie attribuable à la commission royale établie il y a 25 ans. Nous ne sommes pas un creuset.

Pour préserver notre caractère distinctif, nous devons continuer d'appliquer des principes nationaux qui, dans la mesure du possible, donnent aux Canadiens la chance de vivre, d'apprendre et de travailler dans l'une ou l'autre des deux langues officielles. Tous ceux d'entre nous qui appuient la vision de la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme doivent défendre plus vigoureusement que jamais le principe de la tolérance au pays.

• (1130)

Je voudrais conclure avec deux citations, l'une de sir Wilfrid Laurier et l'autre de son rival, Henri Bourassa. Laurier a déclaré en 1897, à l'occasion du jubilé de diamant: «S'il y a une chose à laquelle j'ai consacré ma vie politique, c'est d'essayer de promouvoir l'unité, l'harmonie et l'amitié entre les divers éléments du pays. Mes amis peuvent m'abandonner, me retirer leur confiance, m'enlever la mission qu'ils m'ont confiée, mais je ne dévierai jamais de cette ligne de conduite.»

Laurier envisageait le Canada comme une société tolérante mais sans qu'il soit nécessaire d'adopter des lois à cette fin.

Je voudrais conclure en citant le vrai fondateur de la Commission B.B. et du bilinguisme au Canada, à savoir le nationaliste québécois, Henri Bourassa. Je cite un passage tiré de la page 78 de l'oeuvre de Tom Berger, ancien juge de Colombie-Britannique, qui est intitulée «Fragile Freedoms». Je conclurai par ces lignes:

Bourassa poursuit en décrivant sa vision d'un Canada bilingue et biculturel, d'un pays franco-anglais d'un océan à l'autre.

... Nous méritons mieux que d'être considérés comme les sauvages des vieilles réserves et de nous entendre dire: «Restez au Québec, continuer de stagner dans l'ignorance, vous y êtes chez vous; mais ailleurs vous devez devenir Anglais.»

Non, nous avons le droit de parler français, d'être de religion catholique, d'être libres d'après la Constitution... (et) de jouir de ces droits dans toute la Confédération.

À notre propre époque, Pierre Trudeau a adopté l'idée de Bourassa d'un Canada bilingue et biculturel. Trudeau est l'héritier de Bourassa et non pas de Laurier. La Loi sur les langues officielles de 1969 a élargi la gamme des services offerts en anglais et en français dans les ministères et les organismes fédéraux, conformément à l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

On assiste actuellement grâce à la Charte des droits à un nouvel élargissement de l'utilisation de ces deux langues officielles, et cela se traduit par la garantie d'un enseignement en anglais et en français dans tout le pays,